DESCRIPTION ET ÉVALUATION DE LA MAISON N°444, 445, 446, 447 et 448 (ROYAL)
RUE SAINT-HONORÉ À PARIS
CI-DEVANT PROPRIÉTÉ DES RR. PP. FEUILLANTS
LOUÉE À DIVERS [1]
PROPRIÉTÉ DU DOMAINE NATIONAL (1790)

Archives Nationales, Q2/118, Comité d'aliénation des biens nationaux, MM. Mangin et Normand, experts, *Procès-verbal d'estimation conformément à l'instruction du Comité d'aliénation de l'Assemblée Nationale en date du cinq juillet mil sept cent quatre vingt dix, Nord de Paris, 3ème subdivision, 10ème lot, maison n°444, 445, 446, 447, 448 [Royal], rue Saint-Honoré, Paris,* 14 novembre 1790.

Transcription[2], notes et schéma d'implantation
par Dominique Waquet, docteur d'État en Sciences Économiques (mai 2019)

Maison et dépendances situées à Paris, rue Saint-Honoré, n°444, 445, 446, 447 et 448 provenant de la Communauté des Révérends Pères Feuillants.

Cette maison fait partie du grand corps de bâtiment neuf et comprend l'arrière-corps, à gauche de l'avant-corps du milieu. Elle consiste en un corps de logis, double en profondeur, de onze croisées de face, élevé d'un rez-de-chaussée avec entresol, de quatre étages carrés dont un dans la frise de la corniche, couvert de tuiles à deux égouts.

Sous ledit corps de logis est un étage de caves.

Cour, ensuite, pavée en grès avec pente et ruisseau pour l'écoulement des eaux à la rue, bornée à droite par le chevet de l'église des Feuillants, à gauche par une aile de bâtiment dépendant d'une maison provenant aussi des Feuillants et vendue à vie aux Delles Florimond et Le Bel [3], par acte passé devant Me Menjaud et son confrère, notaires à Paris, le 23 décembre 1783.

Dans l'angle à gauche de ladite cour et dans la hauteur du rez-de-chaussée et de l'entresol est un tuyau de descente en fonte pour l'écoulement des eaux de la cuisine du 2ème étage et dans le bas du mur du dossier de la susdite aile est un soupirail pour la cave au-dessous de ladite aile, fermée d'une grille avec cadenas.

Dans l'angle à droite est un trou pour l'écoulement des eaux de la maison voisine à droite.

---

[1] Cet immeuble n'a pas été loué dans son ensemble à un seul locataire principal mais par lot, chaque boutique, chaque étage ou partie d'étage, directement aux occupants respectifs dont les noms sont fournis dans le rapport. Cet immeuble est identifié par le n°343 rue Saint-Honoré en 1805.

[2] Le texte original a été transcrit dans l'orthographe actuelle avec une ponctuation adaptée à la lecture d'aujourd'hui.

[3] On ne dispose à ce jour d'aucune information sur ces personnes. L'accès à la maison, dont elles sont usufruitières à vie par un porche décrit ci-après dans le présent procès-verbal, reçoit le n°341 rue saint-Honoré en 1805.

Le surplus du corps de logis a vue droite à chaque étage par 4 croisées sur la cour de ladite maison vendue à vie, celle du rez-de-chaussée et de l'entresol sont avec grille de fer et l'égout de la présente maison dans la longueur de ladite cour y jette ses eaux.

Dans l'angle à droite de ladite cour est un tuyau de descente qui reçoit les eaux des locataires de l'entresol par un tuyau d'embranchement du 1er étage par une cuvette avec tuyau au-dessous tombant sur la mansarde, lesquelles eaux s'écoulent dans la cour.

Au fond de la cour de la présente maison est un corps de logis, simple en profondeur, élevé d'un rez-de-chaussée et d'un entresol, avec comble au-dessus, couvert d'ardoises, à deux égouts, l'un sur la cour, l'autre jetant ses eaux dans une gouttière de plomb pour s'écouler par un chéneau dans la cour des Feuillants.

Au-devant du mur du trumeau, entre les deux remises est un corps de pompe avec son balancier.

CORPS DE LOGIS SUR LA RUE REZ-DE-CHAUSSÉE ET ENTRESOL

Le rez-de-chaussée est composé de quatre boutiques, et de deux passages de porte cochère, l'un pour la présente maison, l'autre servant d'entrée à la maison susdite, vendue à vie aux Delles Florimond et Le Bel.

La 1ère boutique occupée par M. Blaye [4], marchand papetier, est plafonnée avec corniche et planchéyée, éclairée sur la rue par deux baies dont une en arcade garnie d'une fermeture en menuiserie à panneaux par le bas, à grands carreaux de verre par le haut, dont le milieu ouvrant à deux vantaux est fermé de fiches, serrures et verrou, le surplus dormant, l'autre baie est garnie d'une pareille fermeture dormante, le tout avec contrevent au-dehors, brisé , ferré de pentures à charnières et boulons avec clavettes.

Dans l'angle à gauche est un escalier montant à l'entresol, en charpente et maçonnerie avec rampe de fer à barreau droit, descente de cave fermée d'une porte pleine en menuiserie garnie de fer et serrures.

Ensuite une arrière-boutique plafonnée et planchéyée idem, à cheminée avec chambranle et tablette de pierre de liais fermée sur la boutique par une cloison vitrée dabs le milieu de laquelle est une porte à deux vantaux garnie de ses ferrures, éclairée sur la cour de la présente maison par deux châssis à deux vantaux et grands carreaux de verre, garni de leurs ferrures avec guichet à panneaux brisés à l'intérieur et grille de fer au-dehors.

Le lambris d'appui, les armoires et les glaces sont au locataire, suivant sa déclaration.

---

[4] Il est cité au n°441 (Royal) dans l'almanach Lesclapart de 1788 et au n°442 (Royal) dans l'almanach Jorry de 1791. Jean-Jacques-Louis Blaye est un ami de son voisin **Jean-Jacques Caumont** et de sa famille. Il est également proche d'**Edme-Claude Lefevre**, autre voisin, de **Jean-Robert Maine**, maître sellier, beau-frère de J.-J. Caumont, de **Jacques-Philippe Michelot**, luthier, et **Henri-Vincent Thouvenin**, ébéniste, tous intervenants à un acte du 26 juin 1788 (AN, *Tutelles*, Y 5167 B, f°549-552). Il décède en février 1793 et son fonds de commerce est vendu le 28 mars 1793. (*Affiches de Paris*, 28 mars 1793, p. 1316).

À droite de la cheminée est une baie de communication à une petite cuisine pratiquée sur la cour de la maison voisine, fermée d'une porte pleine en menuiserie, garnie de ses ferrures. La dite cuisine éclairée par un châssis rampant dans le comble avec grillage au-dessus, avec cheminée en hotte construite par le locataire, fourneau potager et pierre à laver, fermée sur ladite cour par une porte pleine en menuiserie, ferrée de pentures et serrure avec châssis dormant à gauche.

Dans l'angle à droite de ladite cour est un cabinet d'aisance dépendant de ladite boutique.

L'entresol est composé d'une antichambre sombre et de deux pièces à cheminée, l'une sur la rue, l'autre sur la cour de la présente maison, dont la distribution, glace et armoire appartiennent au locataire suivant sa déclaration.

La deuxième boutique occupée par le Sr Caumont [5], marchand tapissier, est semblable en tout à la précédente avec escalier et descente de cave.

L'arrière-boutique est aussi semblable, mais divisée par une cloison à claire-voie recouverte de plâtre dans laquelle sont deux portes pleines en menuiserie garnies de leurs ferrures pour former un cabinet à usage de cuisine, sans cheminée, avec fourneau potager et pierre à laver, soupente au-dessus, observant que le châssis est sans guichet.

L'entresol est composé de deux chambres à cheminée, l'une sur la rue avec garde-robe, l'autre sur la cour avec distribution appartenant au locataire et un cabinet d'aisance.

Le passage de porte cochère de la présente maison est plafonné avec corniche, pavé en grès avec pente et ruisseau pour l'écoulement des eaux à la rue, fermé sur la rue d'une porte de menuiserie à panneaux à deux vantaux, avec guichet et frises à jour par le haut, garnie d'un contrevent en fer.

À gauche du passage et vers la cour est un vestibule plafonné et carrelé en carreaux noir et blanc, fermé d'une porte en menuiserie à deux vantaux, avec pilastre à panneaux par le bas, vitré par le haut et garnis de leurs ferrures au dépend duquel vestibule est pratiquée une loge de portier, plafonnée et carrelée à grands carreaux de terre cuite, fermée sur le vestibule d'une cloison vitrée avec porte en icelle, garnie de ses ferrures, éclairée sur le passage de porte cochère par un œil-de-bœuf, garnie de ferrure et serrure, et sur la cour par un châssis à deux vantaux, à grands carreaux de verre, ferré de fiches et verrous.

---

[5] Jean-Jacques Caumont est établi r. Saint-Honoré depuis au moins 1781 (AN, *Tutelles*, Y 5080A, f°191). Il est l'époux de Marie-Madeleine-Thérèse Maine, le père de Jacques-François Caumont, le beau-frère de Jean-Robert Maine, sellier, l'ami d'Edme-Claude Lefevre, receveur de la Loterie Royale et de Jean-Jacques-Louis Blaye, papetier, tenants tous deux boutique dans cet immeuble, de Henri-Vincent Thouvenin, ébéniste, installé presque en face, de Jacques-Philippe Michelot, maitre luthier, tous intervenants à un acte du 26 juin 1788 (AN, *Tutelles*, Y 5167 B, f°549-552) et les deux derniers à un acte du 10 octobre 1788 (AN, *Tutelles*, Y 5171A, f°365-370).
J.-J. Caumont est cité comme ami de Claude-Roger Magnen, Md parfumeur, demeurant en face dans la même maison que Thouvenin (AN, *Tutelles*, Y 5197B, décembre 1790, f°373-376), et de Pierre Combert et Antoine Thomas, bourgeois de Paris, demeurant tous deux rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, s.n° (AN, *Tutelles*, Y 5193 A, 7 août 1790, f°272-275).
« Caumont, tapissier, vend un tapis d'Aubusson, ras, avec sa doublure de thibaude (18 x 15 pieds). » (*Affiches de Paris*, 22 nivôse an II [12 janvier 1794], p. 5665].
Il décède vers 1800.

Dans ledit vestibule est l'escalier exploitant tous les étages construit en charpente et maçonnerie à noyau recreusé et limon, avec rampe de fer à arcade, descente de cave en pierre au-dessous, dont la porte est pratiquée dans le panneau de … , éclairé par des châssis dormants à grands carreaux de verre avec palier carrelé de carreaux noir et blanc.

La 3ème boutique occupée par M. Lefevre [6], marchand de billets de Loterie est plafonnée et planchéyée comme ci-dessus, éclairée sur la rue comme la première, à cheminée avec chambranle en pierre de liais, l'escalier dans l'angle à droite comme le précédent pour monter à l'entresol avec descente de cave au-dessous.

Les armoires, boiseries et distribution sont au locataire suivant sa déclaration.

L'entresol est composé de deux chambres à cheminée sur la rue, l'une au-dessus de la boutique, l'autre au-dessus de la porte cochère et un cabinet d'aisance en haut de l'escalier dont la cuvette demi-anglaise, la fermeture, la porte et cloison, ainsi que les glaces et armoires appartiennent au locataire suivant sa déclaration.

La pièce vers la cour au-dessus du passage de porte cochère dépend du premier étage.

La 4ème boutique occupée par M. Imbert [7], marchand sellier bourrelier, est plafonnée et planchéyée comme ci-dessus, éclairée sur la rue par trois baies dont une en arcade avec fermetures semblables aux précédentes, escalier comme ci-dessus montant à l'entresol avec descente de cave au-dessous.

L'arrière-boutique est plafonnée et carrelée à grands carreaux de terre cuite, éclairée sur la cour de la maison des Delles Florimond et Le Bel par un châssis à grands carreaux de verre, dormant pour le bas, ouvrant à deux vantaux par le haut, ferré de fiches et verrous avec guichet à l'intérieur et grille de fer au-dehors, lambris et tablette d'appui au-dessous, fermée sur la boutique par une porte vitrée avec chambranle et cloison à gauche pour remplir la baie, à cheminée avec chambranle et tablette en menuiserie, armoire au-dessous, appartenant au locataire suivant sa déclaration, armoire à droite et à gauche, porte à pans coupés de chaque côté, à placard et à deux vantaux, fermant deux retranchements dans l'un desquels à gauche est un fourneau potager et une pierre à laver, ensuite dudit retranchement, un cabinet d'aisance avec siège en demi-anglaise, fermé d'une porte pleine en menuiserie garnie de ses ferrures.

L'entresol est composé de deux chambres à cheminée avec cabinet au milieu et corridor derrière, l'une des chambres au-dessus du passage de porte cochère d'entrée dans la maison des Delles Florimond et Le Bel, l'autre ainsi que la cabinet et le corridor au-dessus de la boutique.

---

[6] Edme-Claude Lefevre est un ami de Jean-Jacques Caumont et de sa famille. Il est également ami de **Jean-Jacques-Louis Blaye**, **Jean-Robert Maine**, **Jacques-Philippe Michelot**, **Henri-Vincent Thouvenin**, intervenants à un acte du 26 juin 1788 (AN, *Tutelles*, Y 5167B, f°549-552).
Il envoie à l'Assemblée Nationale le 15 septembre 1792 un précis des réclamations des employés de la Loterie Nationale. (Tuetey, *Répertoire des actes manuscrits…*, t. 6, p. 198).
[7] Imbert ou Humbert. On ne dispose à ce jour d'aucune information sur cette personne.

Toutes les distributions, armoires et glaces dans les-dites pièces de l'entresol sont au locataire suivant sa déclaration.

La pièce au-dessus de ladite boutique et celles suivantes sur la cour des Delles Florimond et Le Bel dépendent du premier étage.

Le passage de porte cochère, ensuite, sert d'entrée à la maison des Delles Florimond et le Bel et est semblable aux précédents avec soupirail dans le mur de refend à gauche pour la cave de la maison voisine et petit réduit en forme de clavecin, à solives apparentes et carrelé, fermé d'une porte pleine en menuiserie et éclairé par un châssis en mansarde.

Ledit retranchement dépend de la maison des Delles Florimond et Le Bel. A droite du passage, une loge de portier, plafonnée et planchéyée en partie, le surplus carrelé, à cheminée simple, fermée d'une porte coupée à hauteur d'appui pleine par le bas, vitrée par le haut, garnie de ses ferrures, éclairée sur la cour par un châssis en mansarde et sur le passage par un petit châssis à coulisses. Ladite loge dépend aussi de la maison des Delles Florimond et Le Bel.

PREMIER ÉTAGE ET DÉPENDANCES OCCUPÉ PAR M. DEGERVILLERS [8]

À mi-étage de l'entresol un petit retranchement dérive l'escalier à l'entresol. À gauche en montant au-dessus de la loge de portier des Delles Florimond et Le Bel. Est une chambre sur leur cour, à cheminée avec garde-robe, à droite en montant une cuisine sur la même cour, une chambre de cuisinière et un garde-manger.

Ledit premier étage est composé d'une antichambre sur la rue avec mitre pour un poêle et lambris d'appui, carrelée de carreaux noir et blanc, glace sur le trumeau entre les deux croisées, dépendante de la maison. À droite un passage avec office et bucher et dont les cloisons sont au locataire suivant sa déclaration. Ensuite, une salle-à-manger parquetée avec lambris d'appui, mitre dans les deux angles du fond, glace sur le trumeau entre les deux croisées, dépendant de ladite maison, corridor de dégagement derrière et office sur la cour des Delles Florimond et Le Bel. Cabinet de travail sur la rue, ensuite de la salle-à-manger, parqueté avec lambris d'appui et glace entre les deux croisées, dépendants de la maison, arrière-cabinet parqueté sur la cour des Delles Florimond et Le Bel, avec garde-robe à côté. A gauche de l'antichambre, un salon sur la rue, parqueté et boisé dans son pourtour et hauteur, à cheminée, avec glace au-dessus dans une bordure dorée, dépendante de la maison, ainsi que celle vis-à-vis celles sur les deux trumeaux et celles en vis-à-vis à gauche de la porte. Cabinet ensuite, parqueté et boisé dans ses pourtour et hauteur, à cheminée avec glace au-dessus, dépendante de la maison, ainsi que celle vis-à-vis. Autre cabinet sur la rue, sans cheminée avec entresol au-dessus dépendant de la maison numérotée 440, 441, 442 et 443. Chambre à coucher derrière le salon, éclairée sur la cour, parquetée avec lambris d'appui, à cheminée avec glace au-dessus et armoire de chaque côté, dépendante de la maison. Autre chambre à coucher à gauche, joignant l'escalier, parquetée, avec lambris d'appui et à cheminée. Boudoir, à droite de la première. Chambre à coucher parquetée avec lambris d'appui, cabinet de toilette au-dessus, garde-robe derrière et dégagement conduisant à un cabinet à l'anglaise, éclairé sur la cour de la maison voisine susdite et prise au dépend d'icelle.

À mi-étage du premier au deuxième est un cabinet d'aisance.

---

[8] Degervillers ou Degervilliers. On ne dispose à ce jour d'aucune information sur cette personne.

DEUXIÈME ÉTAGE OCCUPÉ PAR M. L'ABBÉ MORLAIX [9]

Ledit deuxième étage est de même distribution que le premier à la réserve que la pièce en montant à gauche est réunie à la chambre à coucher sur la cour pour ne former qu'un seul cabinet de travail de trois croisées, que la pièce à droite de l'escalier est à usage de cuisine et qu'il n'y a que 5 glaces dépendantes de la maison, savoir, quatre dans le salon et une sur la cheminée de la chambre à droite de l'antichambre sur la rue. Le cabinet à l'anglaise et la petite pièce à cheminée prise au dépend de la maison à droite sont aussi réunis au présent appartement.

À mi-étage du deuxième au troisième est un cabinet d'aisance.

TROISIÈME ÉTAGE OCCUPÉ PAR MM de GRANDMAISON [10] ET DUSAULX [11]

La partie occupée par M. Degrandmaison comprend une antichambre à cheminée sur la cour des Delles Florimond et Le Bel avec chambre à cheminée ensuite, une garde-robe sur la même cour, un salon sur la rue, parqueté, une chambre à coucher à droite avec garde-robe derrière et une cuisine sur la rue en face de l'escalier.

---

[9] André Morellet (Lyon, 1727 – Paris, 1819), philosophe et littérateur, l'un des auteurs de l'Encyclopédie, habitué du salon de Mme Geoffrin. Membre du comité de direction des études des écoles royales militaires (*Al. Royal*, 1791, p. 510). En 1792, à la dissolution de l'Académie française, il conserve chez lui les registres de l'institution et les manuscrits du *Dictionnaire*. En 1821 sont publiées ses *Mémoires sur le XVIIIè siècle et la Révolution*.

[10] Aubin-Louis Millin de Grandmaison (?, 1759 - Paris, 1818), archéologue, membre de nombreuses sociétés savantes en France et en Europe, est l'un des premiers à parler officiellement de "monument historique" en particulier en décembre 1790 devant l'Assemblée Constituante. (Voir A.-L. Millin, *Monuments françois, tels que tombeaux, inscriptions, statues, …* , Paris, Volland, an XI, 1802, en particulier « Le couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré », t. 1, fasc. IV, 69 p. et « Les Feuillants de la rue Saint-Honoré », t. 1 fasc. V, 82 p. ; Gallica). Emprisonné au printemps 1793, libéré un an plus tard, il enseigne l'archéologie à la Bibliothèque Nationale et devient conservateur du cabinet des médailles. (Voir sa notice Wikipedia ; Geneanet, *Dendro Logis*). « Le Cit Millin, n°445, près les Feuillants, vend une jument de selle et de cabriolet, âgée de près de 5 ans. » (*Affiches*, 9 mars 1793, p. 1006). Cette jument occupe l'une des deux écuries au rez-de-chaussée du corps de logis au fond de la cour de la présente maison.

[11] Jean Dussaulx (Chartres, 1728 – Paris, 1799), député de Paris de Paris à l'Assemblée Législative et à la Convention, élu par la section des Tuileries (*Mémoires*, p. 92). Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Jean Leclant, « L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres… il y a deux cents ans », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, année 1989, n°3, p. 734 ; Persée). Électeur de Paris présent à l'Hôtel de Ville de Paris le 14 juillet 1789 et membre de la commune provisoire en 1790. (P. Robiquet, *Municipalité*, p. 54 ; 219), député, électeur du Département de Paris, 63 ans, n°445 (Royal) (*Al. National*, 1793, p. 345), membre de la commission des Monuments de la Convention nationale, section des Belles-Lettres, n°445 (Royal) (*Al. National*, 1793, p. 97), membre de l'Institut, n°1449 [Butte] (*Al. National*, an IV, p. 446), n°58 (Tuileries), « ancienne maison des Feuillants, 58, rue Honoré », (*Al. National*, an V, p. 406). (Voir sa notice Wikipedia).

Il est l'époux de Marie-Jeanne Lieujau qui a fait imprimer ses mémoires en 1801 chez Didot sous le titre *Mémoires sur la vie de J. Dusaulx écrits par sa veuve*, Paris, Didot jeune, 1801, p. 104 (Voir sur Google livres). On y voit Deleyre et Dussaulx se rendant ensemble chez Rousseau. (p. 53-54). L'épouse de Dussaulx y indique qu'elle loge dans la même maison que plusieurs députés (J'ai en effet pu en dresser une liste à partir de plusieurs sources et almanachs. Ainsi entre 1790 et 1799 ont résidé dans le présent immeuble les députés Albitte, Izoard, Jorrand, Pémartin, Perrin des Vosges, Pocholle, Projean, Vidal).

La partie occupée par M. Dusaulx comprend une antichambre sur la rue, carrelée en grands carreaux noir et blanc, un salon parqueté à gauche, une chambre à cheminée ensuite, corridor derrière conduisant à un cabinet d'aisance, pris comme le précédent sur la maison voisine, et trois chambres à cheminée sur la cour.

À mi-étage du troisième au quatrième est un cabinet d'aisance.

QUATRIÈME ÉTAGE OCCUPÉ PAR M. L'ABBÉ MORLAIX, M. LIMONIN [12], M. De GERVILLIER et M. DUSAULX

Le quatrième étage comprend une cuisine sur la rue en face de l'escalier, dépendante de l'appartement de M. Dusaulx,

plus la partie occupée par M. l'abbé Morlaix, composée de 3 pièces sur la rue dont deux à cheminée, deux pièces à cheminée sur la cour des Delles Florimond et Le Bel et une garde-robe,

plus la partie occupée par M. Degervillier, composée de deux pièces à cheminée sur la rue, la première en face de l'escalier

et enfin la partie occupée par M. Limonin, composée de trois pièces à cheminée sur la cour et une pièce aussi à cheminée sur la rue.

CINQUIÈME ÉTAGE LAMBRISSÉ

Le cinquième étage est composé de quatorze chambres de domestiques, dégagées par un corridor, savoir huit sur la rue et six sur la cour dont une à cheminée et un cabinet d'aisance.

CORPS DE LOGIS AU FOND DE LA COUR DE LA PRÉSENTE MAISON

REZ-DE-CHAUSSÉE

Le rez-de-chaussée est appliqué à deux remises doubles, plafonnées et pavées en grès, sans fermetures et à deux écuries, plafonnées et pavées idem avec mangeoire et râtelier. La première fermée sur la cour par une cloison en plancher avec porte en icelle et châssis dormant à carreaux de verre à droite et au-dessus. L'autre éclairée sur la cour des Feuillants par une vue garnie d'un châssis à coulisse avec barreaux de fer au-dehors, fermée par une porte pleine garnie de ses ferrures, ladite écurie avec un trou à fumier dont la baie d'entrée est sans fermeture. A l'entrée à gauche de ladite écurie est un cabinet d'aisance faisant enclave sur la première écurie, et à droite un escalier en charpente et menuiserie montant à l'entresol.

ENTRESOL

L'entresol comprend deux chambres de domestiques et deux greniers à fourrage dégagés par un corridor. Au-dessus de la remise à gauche est un grand réservoir dont les tuyaux et distributions passent dans l'intervalle entre les deux remises et dont l'entrée est par la cour des Feuillants.

[12] A ce jour nous n'avons pas d'indications sur cette personne.

Cette maison tient du levant et à gauche à une maison provenant des Feuillants, n°449, dans la profondeur du corps de logis sur la rue et dans le surplus à une maison appartenant à vie aux Delles Florimond et Le Bel, du couchant et à droite à une maison provenant aussi des Feuillants numérotée 440, 441, 442 et 443, du Nord et par devant à la rue St Honoré, du midi et par derrière à la cour des Feuillants, d'un côté, et de l'autre à la maison susdite des Delles Florimond et Le Bel.

Elle est tenue à loyer

1° au rez-de-chaussée et à l'entresol, savoir première boutique et entresol au-dessus par M. Blaye, Md papetier, en vertu du bail passé par devant Me Menjaud [13] et son confrère, notaires à Paris le huit avril mil sept cent quatre-vingt-cinq, pour trois, six ou neuf années qui ont commencé à courir le 1er juillet de ladite année mil sept cent quatre-vingt-cinq moyennant le prix et somme de douze cents livres …. 1 200 l.

La deuxième boutique et entresol au-dessus par M. Caumont, marchand tapissier, en vertu du bail passé par devant le même notaire et son confrère le 7 avril 1787 pour neuf années entières et consécutives qui ont commencé à courir le premier avril 1786 moyennant le prix et somme de onze cents livres … 1 100 l.

La troisième boutique et entresol au-dessus par M. Lefevre, marchand de billets de Loterie, en vertu du bail passé par devant le même notaire et son confrère le 28 août 1785 pour trois, six ou neuf années qui ont commencé à courir le premier octobre de ladite année 1785 moyennant le prix et somme de neuf cents livres … 900 l.

La quatrième boutique et entresol au-dessus par M. Humbert, marchand sellier bourrelier, en vertu du bail passé par devant le même notaire et son confrère le 8 mai 1786 pour neuf années entières et consécutives qui ont commencé à courir le premier avril de ladite année 1786 moyennant le prix et somme de douze cents livres … 1 200 l.

2° Le premier étage, avec dépendances à l'entresol au quatrième et au cinquième, par M. de Gervilliers en vertu du bail passé par devant Me Videl et son confrère, notaires à Paris, le 26 février 1789 pour trois, six, neuf années qui ont commencé à courir le premier avril de ladite année 1789 moyennant le prix et somme de cinq mille cinquante livres ... 5 050 l.

3° Le deuxième étage, avec dépendance au 5ème, par M. l'abbé Morlaix, en vertu du bail passé par devant Me Menjaud et son confrère, notaires à Paris, le 27 mai 1787 pour trois, six, neuf années qui ont commencé à courir le premier avril 1786 moyennant le prix et somme de trois mille six cents livres … 3 600 l.

---

[13] Jean Menjaud est titulaire de l'étude notariale LX le 13 février 1770 et la cède à Videl le 15 décembre 1787. (AN, *Référentiel producteurs d'archives*, FRAN_NP_011138). Il demeure jusqu'à cette date au n°624 rue Saint-Honoré et déménage alors dans l'immeuble voisin du Bâtiment neuf des Feuillants au n°434 (Royal) (AN, Q2/118, *Rapport d'estimation maison n° 432-435 [Royal], rue Saint-Honoré*, 11 novembre 1790). En 1790, il est juge de paix de la section des Tuileries, électeur de l'assemblée départementale de Paris (E. Charavay, *Assemblée*, vol. 1, p. 2). Toujours juge de paix en 1791 (*Al. Royal*, 1792, p. 362) et enquête sur le pillage du Garde-Meuble (juin 1792) (Foiret, *Notaires*, p. 74-75). Il devient ensuite liquidateur de la trésorerie.

J. Menjaud (1745 - ?), épouse en 1770 Marie-Élisabeth Dupré avec qui il a un premier fils, Alexandre-Toussaint Menjaud (1768-1832). Il vit ensuite en concubinage avec Éléonore Besnard dont il a un deuxième fils, Jean-Adolphe Menjaud, comédien (1795-1864). (A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, Paris, 1872, p. 859 ; Geneanet, *de la Fabrègue*).

4° Le troisième étage, en deux parties, savoir

Celle à droite de l'escalier avec dépendance au 5ème, par M. de Grandmaisons, qui jouit par tacite reconduction moyennant le prix et somme de mille livres … 1 000 l.

Celle à gauche avec cuisine au quatrième et dépendance au 5ème, par M. Dusaulx en vertu du bail passé par devant Me Menjaud et son confrère, notaires à Paris, le 3 mai 1787 pour trois, six, neuf années qui ont commencé à courir le premier avril 1786 moyennant le prix et somme de douze cents livres … 1 200 l.

5° Le quatrième étage en quatre parties savoir

La cuisine dépendante de l'appartement de M. Dusaulx et comprise dans son bail,

Les deux pièces ensuite à gauche sur la rue, dépendantes de l'appartement de M. de Gervilliers et comprises dans son bail

Et la partie à droite de l'escalier par M. l'abbé Morlaix qui en jouit par convention verbale moyennant le prix et somme de six cents livres … 600 l.

Et la partie à gauche par M. Limonin en vertu du bail passé par devant Me Menjaud et son confrère, notaires à Paris, le 27 octobre 1787 pour trois, six, neuf années qui ont commencé à courir le premier avril 1787 moyennant le prix et somme de quatre cents cinquante livres … 450 l.

TOTAL de la location, la somme de seize mille trois cents livres … 16 300 l.

L'emplacement de cette maison contient cent quatre vingt deux toises et demie, cinq pieds un pouce de superficie ou environ, dont en bâtiment cent quarante six toises et demie un pied cinq pouces le surplus en cour, non compris celle de la maison à droite dont joui le Md papetier ni la cuisine dans ladite cour.

Nous experts, nommés l'un par la Commission de l'Assemblée Nationale l'autre par les commissaires de la Commune de Paris, avons estimé unanimement la maison désignée et ses dépendances ci-dessus désignées telles qu'elles se comportent, à la somme de deux cent quatre-vingt mille livres ……. 280 000 l.

Nous observons 1° qu'à l'expiration du bail du locataire de la 1ère boutique il conviendra de soustraire de la présente maison la jouissance de la cour de la maison à droite ainsi que de la cuisine et cabinet d'aisance en icelle pour réunir le tout en toute propriété à ladite maison à droite, en bouchant, aux frais de l'acquéreur de la dite maison à droite, la baie dans le mur de refend entre les deux maisons lequel par la vente séparée des deux maisons deviendra mitoyen.

2° de supprimer aussi l'écoulement des eaux de la cour de ladite maison à droite dans celle de la présente maison et de boucher aux frais de l'acquéreur le trou dans le mur par lequel elles passent.

3° Ainsi que nous l'avons dit dans le procès-verbal de la maison à droite, il conviendra de retrancher de la présente maison les cabinets aux premiers et deuxième étage sur la rue, ainsi que les cabinets d'aisance pris sur la maison à droite à l'effet de les y réunir pour éviter toute servitude ou enchevauchement, et de boucher aux frais de l'acquéreur de la maison à droite la baie de communication dans le mur de refend entre les deux dites maisons, lequel mur deviendra mitoyen par la vente séparée des dites deux maisons.

4° Il conviendra aussi de laisser subsister l'écoulement des eaux du comble de la présente maison sur la cour de la maison des Delles Florimond et Le Bel, ainsi que toute les vues droites et l'écoulement des eaux de cuisine de la présente maison dans le tuyau de descente placé dans l'angle à droite de la cour des Delles Florimond et Le Bel.

Fait par nous experts soussignés à Paris le quatorze novembre mil sept cent quatre-vingts dix.
(s) Normand (s) Mangin

N.B. Ce procès-verbal n'a pas de plan masse annexé.